

Le vaccin contre la grippe

Conseils pour les patients

Le vaccin contre la grippe est sûr et efficace

Les virus grippaux changent constamment. C'est pourquoi il convient de vous vacciner chaque année car le vaccin est conçu en vue de vous protéger contre les virus qui arrivent en hiver.

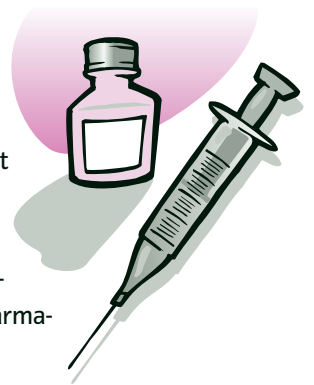
La période idéale de vaccination est celle comprise entre le mois d'octobre et novembre.

Le vaccin est élaboré à partir de virus de la grippe morts, raison pour laquelle vous ne développerez jamais la maladie. Le vaccin peut provoquer de faibles gênes locales qui touchent entre 15 % et 20 % des patients vaccinés, et plus rarement, de la fièvre ou un malaise.

En cas de maladie aiguë grave ou de fièvre dépassant les 39° C, veuillez consulter avant de vous vacciner le personnel infirmier ou pharmaceutique qui vous prend en charge habituellement.

Le vaccin n'est pas indiqué en cas de réaction allergique lors d'une dose antérieure ou d'allergie à un des composants du vaccin, tel que l'œuf.

Ce vaccin vous protège contre la grippe et non pas contre le rhume commun. Il n'existe pas de vaccin contre le rhume.



Devez-vous vous vacciner ?

Le vaccin contre la grippe est indiqué :

- Pour les personnes ayant un risque élevé de développer des complications en raison de la grippe
- Pour les personnes âgées de plus de 60 ans
- Pour les personnes souffrant d'une maladie chronique du cœur, des bronches, des reins
- Pour les personnes diabétiques ou ayant une diminution de leur système immunitaire en raison d'autres causes.

Il convient également de vous vacciner :

- Si, au cours de la campagne de vaccination contre la grippe, vous vous trouvez au 2e et 3e trimestre de votre grossesse.
- Le vaccin contre la grippe est indiqué pour les enfants ayant des maladies chroniques pulmonaires ou métaboliques, et pour les personnes se trouvant dans des résidences.
- Si vous soignez des personnes malades chez vous, il convient également de vous vacciner.
- Si de plus, il est recommandé de vacciner les personnes se trouvant en contact avec ces groupes à risque et auxquels elles peuvent transmettre la grippe, et aux personnes travaillant dans les services publics principaux (comme le personnel de santé, les pompiers, la police, etc.).



Où pouvez-vous vous vacciner ?

Si vous faites partie des personnes devant se vacciner, vous pouvez recevoir gratuitement le vaccin en vous rendant auprès des centres médicaux.

